

Cet e-mail ne peut pas charger des images à distance.

Objet: **[SPELC] Lettre de mars Spelc**

Date: 21/03/24 11:27

A: liste.spelc.perso@spelc.syndicat.ac-paris.fr

De: "\"spelc <>, paris\""" <>, <liste.spelc.perso@spelc.syndicat.ac-paris.fr> <>, (via liste.spelc.perso Mailing List) <>

Expéditeur: liste.spelc.perso-request@spelc.syndicat.ac-paris.fr

content

LETTRE DE MARS

Enseignement catholique à Paris : suppression de 50 postes

Le Ministère de l'Education nationale a fourni avec retard la DHG aux établissements. Il a annoncé la suppression de l'équivalent de 50 postes pour l'académie de Paris. **Cela va entraîner des suppressions de postes, des pertes d'heures dans certains établissements et / ou la suppression d'HSA.**

En cas de perte d'heures (ce qui signifie que certains collègues n'ont plus un temps plein) **ou de suppression de poste dans l'établissement, votre CSE doit obligatoirement convoquer une réunion exceptionnelle à ce sujet.** Pour garantir l'équité de traitement des enseignants en cas de perte d'heures ou de suppression de poste, **le SPELC vous invite à veiller dans votre établissement à l'application des règles de priorité de départ dans une telle situation, règles sur lesquelles nous pouvons vous renseigner.**

S'il y a suppression de poste dans votre discipline ou si vous-même êtes concerné par une suppression de poste ou êtes en pertes d'heures, n'hésitez pas à nous contacter.

En outre, on sait combien les heures supplémentaires sont importantes pour les enseignants de la région parisienne, même si elles ne sont pas un dû. En supprimer va atteindre le pouvoir d'achat des enseignants impactés. **Le SPELC invite ses élus CSE, ses responsables et délégués syndicaux à veiller à ce que la suppression d'heures supplémentaires et la répartition des heures supplémentaires restantes se fassent équitablement. N'hésitez pas à vous adresser à eux. Ils peuvent dialoguer avec les chefs d'établissement sur ces sujets.**

- **Responsable 1 er degré : Isabelle Malet**

i.malet@spelc.fr / 06 66 29 60 37

- **Responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier**

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

INVITATION

Webinaire des Spelc Île de France le 2 avril à 18h30

On vous explique le nouveau statut des Maîtres délégués

Les 3 SPELC de l'île de France des académies de Paris, Créteil et Versailles **convient tous les Maîtres délégués (anciennement appelés Maîtres auxiliaires) à un webinaire le 2 avril 2024 de 18h30 à 19h30. Votre reclassification et votre nouveau statut vous seront expliqués.**

Catherine Blandin, Secrétaire nationale de la Fédération des SPELC et Responsable de la commission 2nd degré vous informera et répondra à vos questions.

Si vous souhaitez participer à ce webinaire, merci de vous inscrire par mail auprès de Claire Demolin Cordier à l'adresse :

c.demolin@spelc.fr

N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre prénom, votre discipline d'enseignement.

Nous vous enverrons un lien qui vous permettra de vous connecter.

Nouveau calendrier du mouvement des maîtres 2nd degré

Ce calendrier a été fourni lors de la dernière Commission académique de l'emploi du 7 mars.

- Du 12 au 30 avril 2024 : Les candidats saisissent leurs vœux
- Pour le jeudi 2 mai : les professeurs impriment leur liste et en envoient copie à la CAE de Paris
- Du 2 mai au 22 mai : les chefs d'établissement saisissent leurs avis sur les candidatures
- A partir du 1er juillet : Affichage des résultats sur le site du Rectorat. Ces résultats seront consultables grâce à vos identifiants

Parce que le SPELC a conscience que l'obtention de votre mutation conditionne votre qualité de vie, le SPELC tient à l'équité de traitement de chacun des candidats à la mutation. C'est la raison pour laquelle le SPELC veille à l'application des accords de l'emploi dans le processus du mouvement des Maîtres.

N'hésitez pas à nous contacter que vous souhaitiez une mutation ou que vous vous trouviez en perte d'heures. Le SPELC vous épaulera.

Responsable du mouvement des maîtres du 2nd degré :

v.ducamin@spelc.fr

Calendrier du mouvement des maîtres du 1er degré

Depuis le 19 mars, les postes au mouvement sont publiés pour les mutations intradiocésaines.

Vous avez jusqu'au 7 avril pour faire vos 8 vœux et contacter les chefs d'établissement.

A partir du 8 avril, vos choix sont considérés comme définitifs.

Dernière commission le 11 juin : affectation des Maîtres délégués.

N'hésitez pas à nous contacter que vous souhaitiez une mutation ou que vous vous trouviez en perte d'heures. Le SPELC vous épaulera.

Responsable mouvement des maîtres du 1er degré :

e.savioz@spelc.fr

Dates à retenir

- 31 mars 2024 : date limite des demandes d'allègement de service pour l'année scolaire 2024-

2020 (sauf situation exceptionnelle médicalement justifiée, les dossiers ne seront pas examinés après cette date).

Circulaire allègement de service

- Du 25 mars au 21 avril 2024 : Campagne 2024-2025 de mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

Circulaire mobilisation CPF

L'équipe du Spelc est là pour vous épauler

Si vous rencontrez des difficultés liées à une **demande de reclassement**, à votre **rémunération**, si vous êtes en **désaccord avec l'avis final de votre rendez-vous de carrière**, ou pour **toute autre question professionnelle**, n'hésitez pas à nous contacter.

- Responsable 1 er degré : Isabelle Malet

i.malet@spelc.fr / 06 66 29 60 37

- Responsable 2nd degré : Claire Demolin Cordier

c.demolin@spelc.fr / 06 75 07 57 25

Pour devenir adhérent(e) du SPELC-PARIS, le bulletin d'adhésion est ici :

Bulletin d'adhésion

Pour vous désabonner de la liste, utilisez l'application https://bv.ac-paris.fr/desabo_ostic/accueil